



Mut intra Congé formation
Contestation RDV de carrière
On lâche rien !
PACTE Baccalauréat
Comité social académique

Éditorial

Encore de l'arrogance, toujours de la morgue, toujours plus hors sol, jusqu'où ?

La question est aujourd'hui posée d'arrêter cette machine infernale qui broie toujours plus, qui écrase encore et encore. « Un chemin démocratique » ? Celui qui nie l'expression de millions de citoyens et citoyennes pendant trois mois, qui reste sourd à tout, qui déchaîne toutes les colères légitimes par tant de mépris de la vie ? Qu'il s'agisse de nier le droit à un juste temps libre après une vie de travail, ou le droit d'expression en utilisant les forces dites de l'ordre qui tiennent désormais davantage de la garde prétorienne - jusqu'à faire interdire des concerts de casseroles ce lundi soir pour troubles à l'ordre public -, si un chemin se dessine, c'est bien plutôt celui d'un boulevard offert à l'extrême droite qui attend sagement son heure et n'aura plus qu'à rafler la mise.

Si nous laissons faire... Car nous avons su construire un mouvement déterminé, unitaire et exemplaire depuis trois mois. Et nous n'allons pas lâcher !

Le président peut bien signer à la va-vite, prétendre tourner la page, enjamber la période, attaquer d'autres chantiers, bien fumeux, et/ou régressifs, c'est sa marque, fixer des rendez-vous dans 100 jours (Napoléon après Jupiter?), c'était non, c'est encore non, ce sera toujours NON !

Non, nous ne sommes pas prêtes à nous laisser confisquer nos droits, pas plus que nos acquis, qu'il s'agisse de retraite, de protection sociale, de services publics, et avant tout celui pour lequel nous sommes toutes et tous engagé-es, il n'est pas question d'accepter

Pacte, brique ou autre outil de néo management qui n'ont d'autres visées que le démantèlement du statut et la soumission des agents.

Dans un contexte d'inflation où chaque fin de mois se rapproche plus vite, c'est une revalorisation nette et sans contrepartie que nous exigeons. Notre école a besoin de moyens pour assurer la réussite de toutes et tous nos élèves, largement fragilisés-es par la période Covid. A minima, les moyens prévus devraient réellement être investis, ce qui n'est même pas le cas à lire le rapport de la cour des comptes. Assez de trompe-l'œil ! Assez de paroles et de mots creux. Ce soir encore, dans son allocution orwellienne, ce président de la casse généralisée, solidarités, acquis sociaux... s'est illustré dans la novlangue dont il se repaît : des mots pour rien, complètement hors sol, semblant tout droit sortis d'un monde parallèle, celui des très riches, qui ignore complètement le monde social, tout autant que de celui du travail qu'il se plaît pourtant à invoquer, avec des accents quasi-vichystes.

Montrons qui nous sommes, inlassablement, en construisant ensemble, dans l'intersyndicale un premier mai historique, qui fera date et répétons haut et fort que nous n'en avons pas fini, qu'il faudra bien nous entendre ! Ce président est sourd : nous sommes nombreuses, et déterminées ! D'ici là, nous serons, partout où c'est possible, de toutes les actions qui continuent et affirmerons notre solidarité.

Ce printemps nous appartient, rendez-vous le premier mai !

Comité social académique : porter notre projet de service public d'éducation

Dans le contexte de lutte contre la réforme des retraites, la FSU a refusé de siéger lors des premières convocations des derniers Comités sociaux. Lors des reconvoctions, elle y a porté les revendications des personnels sur les conditions de rentrée 2023, les règles directrices de gestion en matière de mobilité... Retour sur les points essentiels de la politique académique.

Rentrée 2023 : suppressions de postes et dégradation des conditions de travail

Ce sont encore 9 moyens d'enseignements (5 postes et 4X18 HSA) qui sont supprimés, alors que les effectifs continuent d'augmenter avec 193 élèves attendu·es en plus en collèges, 126 en voie professionnelle et 96 en LGT.

La FSU est particulièrement intervenue sur les conditions de la rentrée 2023 dans les collèges de l'éducation prioritaire qui voient leur marge supplémentaire fondre avec une mise en concurrence des disciplines et des dispositifs d'aide pour la préparation de la rentrée 2023 sous le signe de la pénurie.

Concernant la technologie, la FSU a obtenu des points d'information réguliers sur la suppression en Sixième imposée par le ministère, en-dehors de tout texte réglementaire. Le rectorat a cherché à minimiser au maximum les conséquences sur les postes de technologie. Si une cinquantaine de postes sera bien supprimée, une poignée de collègues subiront une mesure de carte scolaire. Le rectorat a en effet profité des départs en retraite et du nombre important de blocs de moyens provisoires pour faire passer la suppression. Les conséquences sont cependant une augmentation des compléments de service dans cette discipline et un plan social pour beaucoup de contractuel·les. Si le rectorat est optimiste sur le réemploi des contractuel·les du fait de la pénurie des enseignant·es de technologie, il n'a cependant pas pris la mesure des distances géographiques entre les affectations proposées à ces personnels précaires. Il est fort à craindre que beaucoup refuseront des affectations qui dégraderont fortement leurs conditions de travail et de vie.

Les échanges sur les créations et suppressions de postes ont montré que la pénurie d'enseignant·es est toujours bien réelle. De la bouche même de la Secrétaire générale de l'académie, il faut s'attendre à une rentrée difficile avec de nombreux postes non pourvus.

Des stagiaires toujours aussi maltraité·es

Alors, pour chercher à pallier le manque d'enseignant·es et de CPE dans beaucoup de territoires de l'académie, le rectorat cherche toujours à envoyer les stagiaires au plus loin de l'INSPE. Alors qu'année après année le ministère rappelle que les stagiaires ne doivent pas être affecté·es en éducation prioritaire, le rectorat passe outre les instructions ministérielles. Comment alors s'étonner que des stagiaires arrivent ensuite dans des établissements où elles et ils se voient confier des heures supplémentaires, de multiples niveaux d'enseignement dont des classes à examen, des responsabilités de professeur principal, des services en SEGPA (alors qu'un avis du CHSCT académique rappelle la nécessité du volontariat et d'une formation spécifique) et que ces stagiaires craquent au bout de quelques semaines ? Quant aux distances géographiques entre les berceaux de stagiaire et l'INSPE, les réponses sont hors-sol. Nous pointions par exemple Les Vans, collège dans le chef-lieu d'un canton de 30 000 habitants dans une académie qui compte 3 300 000 habitant·es, donc 0,9 % de la population. Sachant que l'académie attend 10 stagiaires en EPS, nous avons laissé à la rectrice calculer la probabilité qu'un·e stagiaire d'EPS veuille véritablement être en stage aux Vans, ou bien à Samoëns (et ses 3 817 habitants à deux pas du cirque du Fer-à-Cheval), ou encore en espagnol à Chamonix (8 640 habitants), quand elles et ils verront qu'il faut plus de 2h30 pour atteindre Grenoble et bien sûr sans transport en commun. Comme cela est le cas pour beaucoup de disciplines, nous demandons que les supports des stagiaires à mi-temps ne soient pas à plus d'une heure des sites de l'INSPE et que les trajets puissent se faire en transport en commun. Par ailleurs, nous demandons que le rectorat intervienne auprès de l'INSPE pour que les formations ne commencent pas avant 9h pour les mêmes questions d'accessibilité. Concernant les stagiaires temps plein, nous rappelons notre demande de décharges de service.

Suite à nos interventions, le rectorat a supprimé les supports évoqués ci-dessus pour l'EPS et le travail est en cours sur les autres disciplines.

CPE , des moyens toujours insuffisants

L'académie a été dotée de postes supplémentaires de CPE. Mais avec l'ouverture de deux nouveaux collèges, les besoins que pointe lui-même le rectorat ne sont pas couverts. La FSU a exigé qu'un bilan des « missions mixité » imposées l'année dernière par le ministère soit fait au plus vite.

Des moyens complémentaires à consommer au plus vite !

Alors qu'aucune création de postes n'était annoncée en décembre, le rectorat a été autorisé à recruter une poignée de personnels administratifs. Ces autorisations touchent l'ensemble des corps et elle est le résultat de la sous-consommation des moyens dans notre académie. En mettant bout à bout toutes les absences non remplacées du fait de l'impossibilité de recruter des contractuel·les, l'ensemble des moyens n'a donc pas été consommé et Bercy a autorisé les rectorats à lancer des campagnes de recrutement, avant de supprimer tout simplement ces moyens au titre du « Si vous ne les consommez pas, c'est que vous n'en n'avez pas besoin ! ». Une logique purement comptable, et prise dans le cercle vicieux de la crise de recrutement.

Lignes directrices de gestion

Le rectorat a procédé à de nouvelles modifications des lignes de gestion mobilité, des modifications désormais annuelles. La FSU s'est opposée à l'augmentation des points de la bonification « agrégé ». Rien dans les bilans présentés par le rectorat ne permettaient d'apprécier les effets d'une modification. Cette faible augmentation conduisait à la déstabilisation de l'équilibre précaire du barème et ne respectait pas la loi sur le handicap.

La FSU a obtenu la diminution de la distance minimal kilométrique pour bénéficier du rapprochement de conjoint, passant de 40 à 30 kilomètres.

Nous attendons toujours cependant un calendrier précis concernant le bilan social, le bilan des lignes directrices académiques concernant l'avancement qui doivent nous être présenté.

Prélèvement des jours de grève

Le rectorat n'est pas aujourd'hui en capacité de transmettre au Trésor public les demandes de retraits des jours de grève. En conséquence, les retraits ne seraient possibles qu'à partir de mai. La FSU a obtenu que le rectorat diminue le nombre de retraits fixés par défaut à 4.

François Lecointe

Le bac en mars, et après ?

Malgré nos revendications pour reporter les épreuves en juin, le ministère s'est entêté à maintenir le calendrier du bac sur un schéma qui désorganise gravement l'année de Terminale et entrave les apprentissages.

Les épreuves de spécialités viennent de se tenir non sans une certaine tension et quelques désordres sans aucun lien avec le contexte social comme le montrent les flottements sur cette épreuve de droit-économie en série STMG où les élèves ont dû recommencer un nouveau sujet une heure trente après le début de l'épreuve.

La reconquête du mois de mars ?

Ce mois de mars a été des plus décousus dans les lycées, que ce soit avant les épreuves dans un rush inédit d'évaluations de fin de trimestre et de bouclage du programme évalué dans les épreuves, avec de nombreux cours supprimés comme les journées de révision concédées aux élèves à la dernière minute, les jours d'écrits car beaucoup d'établissements avaient fait le choix raisonnable de supprimer tous les cours, ou après, avec les cours de spécialité supprimés pour les terminales, les cours supprimés des correcteurs et correctrices des écrits et des évaluateurs et évaluatrices des épreuves pratiques et expérimentales.

Et après les épreuves de spécialités ?

L'expérience de ces mêmes épreuves en mai l'an dernier peut légitimement nous préoccuper au sujet de l'état de motivation des terminales pour terminer les programmes ce trimestre ! Et ce n'est pas la pression du Grand Oral qui va mobiliser les élèves. Le 12 avril, à la publication des notes de ces EdS, beaucoup sauront s'ils et elles ont déjà le baccalauréat. En effet ils et elles auront les notes de 42 coefficients sur les 60 des épreuves et la note affectée aux 40 coefficients du contrôle continu n'évoluera guère dans ce sixième trimestre.

Le SNES-FSU demande une audience à la Direction des Examens et Concours.

Les examens ne sont néanmoins pas terminés et nous avons sollicité une audience auprès de la DEC en portant cette année encore nos revendications notamment sur les écrits de philosophie et de français. Pour les épreuves orales de Français, nous exigeons d'une part la limitation du nombre de candidat·es par demi-journée, et d'autre part la mise en place d'une loge pour gérer leur accueil dans la totalité des établissements supports de ces épreuves.

Nos interventions portent pas à pas leurs fruits comme le montre la dispense de surveillance d'épreuves officiellement actée en juin pour les enseignant·es de lettres et de philosophie (cf. le BO n°35 du 22 septembre 2022).

Olivier Moine

Surcharge de travail, remise en cause de nos statuts, concurrence entre les personnels... le Pacte c'est non !

Le SNES-FSU s'oppose farouchement au projet de pacte dans lequel la logique consiste à travailler plus pour gagner plus. Tout montre la crise structurelle dans laquelle s'enfoncé l'Éducation nationale : rentrée de la pénurie, augmentation des démissions et des ruptures conventionnelles, enquête de la DEPP sur le temps de travail des enseignant-es, chiffres de l'observatoire du bien-être qui confirment l'état d'épuisement de la profession, chiffres d'inscrit-es aux concours 2023 encore en baisse... Le pacte est une réponse hors sol, inégalitaire et irresponsable. Et gravissime, il vise à instaurer une part de contrat dans nos salaires, aux mains du seul chef d'établissement, avec qui il faudrait négocier de gré à gré chaque année. Et si aujourd'hui des collègues ont la liberté, s'ils le jugent utile, de remplacer des heures de cours, le pacte mettrait dans les mains des chefs la possibilité d'imposer la tenue des heures quand eux l'ordonnent, et non plus quand les collègues le décidaient ; même chose notamment pour devoirs faits, le soutien et « l'orientation ». C'est un coin redoutable enfoncé dans le statut et la définition hebdomadaire des services.

Pour informer et mobiliser les collègues, le SNES-FSU met en ligne ses analyses, des affiches, des diaporamas sur son site : grenoble.snes.edu



PACTE : TRAVAILLER PLUS... POUR GAGNER MOINS

Le pacte pour qui ?

Il concerne les professeur-es, les CPE et les Psy-ÉN (mais sur quelles missions pour les CPE et PsyEN, avec le risque de la remise en cause des équilibres de la circulaire de missions de 2015 pour les CPE).

Quelles missions dans le pacte ?

Deux grands types de missions :

- les missions prioritaires qui doivent être obligatoirement couvertes au niveau de l'établissement (devoirs faits, remplacements à l'interne...);
- les participations à l'heure d'approfondissement en Sixième et au dispositif découverte des métiers, ou encore des missions définies dans le cadre d'une concertation locale.

Le Pacte fonctionne par brique de missions, avec d'une part des briques de 24 heures anulles devant élèves (devoirs faits, etc.) d'autre part des briques « non quantifiables en heures » (organisation de projets, CNR)...

En l'état actuel, tout personnel qui s'engagerait dans le Pacte devrait commencer par assurer 24 heures de missions prioritaires (Devoirs faits ou remplacements à l'interne). Ensuite, d'autres briques, dont certaines de 24 heures et d'autres non quantifiables peuvent s'ajouter. Ainsi le ministère définit un Pacte standard à 2 briques de 24 heures et une brique non quantifiable.

Autrement dit : le Pacte standard représente une charge de travail d'au moins 50 heures supplémentaires !

Le pacte c'est combien ?

Une brique serait rémunérée l'équivalent d'une IMP soit 1 250 euros annuels. Le ministère se targue d'une rémunération horaire supérieure à l'HSE des certifié-es... mais comme l'a fait remarquer le SNES-FSU, à un taux inférieur à celle des agrégé-es ! Inacceptable. Et lorsque le SNES-FSU a pointé le risque d'aggravation des inégalités femmes-hommes, la seule réponse du ministère est d'annoncer la formation des chefs d'établissement à la conduite des réunions !

Le pacte, ça fonctionne comment ?

Le fonctionnement du Pacte est un **redoutable accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement**. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est le chef d'établissement qui répartira les Pactes. Il fera ensuite une lettre de mission pour les personnels retenus et contrôlera la réalisation des tâches.

Le pacte : des économies pour le gouvernement !

Le gouvernement insiste sur les 300 millions d'euros finançant le pacte. Mais le ministère a été obligé de dévoiler que ce dispositif entraînerait à terme la disparition HSE et IMP. 300 à 700 millions d'euros ne seront donc plus dépensés ! **Au moins 200 millions économisés sur le dos de tous les personnels, tout en les contraignant à se soumettre aux exigences managériales.**

Unanimentement contre !

Depuis près de trois mois, Macron et son gouvernement ont réussi à maintenir une intersyndicale déterminée, unanime contre leur réforme des retraites et leurs politiques sociales. Après trois mois de mobilisation, la détermination est toujours intacte malgré la violence de la répression et le mépris affiché contre les manifestant-es, et les décisions attendues du Conseil constitutionnel, dont les membres ont été nommé-es par l'actuel président et sa majorité En marche / Renaissance / Les Républicains, n'ont pas eu l'effet escompté. **La journée de lutte pour les droits des travailleuses et des travailleurs du 1^{er} Mai sera de ce fait une journée incontournable de mobilisation intersyndicale contre la réforme des retraites et les problématiques syndicales et revendicatives qui y sont intrinsèquement liées : celle du travail, de son sens, de sa reconnaissance, des salaires, de la pénibilité, des secondes carrières, des fins de carrières, de l'égalité entre les femmes et les hommes, etc.**

Construire un outil syndical puissant

Ces trois mois de lutte ont fait la démonstration pratique que les organisations syndicales, sans nier les nuances d'analyse et les désaccords, ont choisi de travailler sur ce qui rassemble. La FSU, mandatée pour construire un nouvel outil syndical avec Solidaires et la CGT, doit investir pleinement ce chantier, après un congrès historique de la CGT. Loin de manœuvre d'appareil, c'est à tous les niveaux que ce travail doit se mener. Dans les instances départementales et académiques, comme dans les « concertations » sur le Pacte, le SNES et la FSU impulsent un front commun contre la politique gouvernementale dans notre secteur : lutte contre les suppressions de postes, respect des droits des personnels, défense de nos statuts et lutte contre la marchandisation et la privatisation de l'École...

Imposer un autre projet pour l'École et de justice sociale pour toutes et tous

Macron et la droite n'ont pas mis entre parenthèse leur objectif à tout prix de destruction du service public d'éducation. Les annonces sur le Pacte n'ont pas été mises en suspens. La droite sénatoriale a fait voter le projet de loi Brisson résumant son programme de privatisation et d'autoritarisme de l'École. Pap Ndiaye n'a pas hésité à publier l'arrêté entérinant la suppression de la technologie malgré le vote unanime contre au Conseil supérieur de l'éducation et attend l'accord de l'enseignement privé pour présenter ses cadeaux au privé sous-couvert de mixité.

Nous avons su entraîner nos collègues dans la lutte, continuons à nous battre d'arrache-pied.

François Lecointe

Tribune École Émancipée

«En bande organisée, les jeunes et les retraité-es, Pour défendre les retraites, sociale sera la conquête.»

Une lutte historique, une mobilisation réussie

Cela fait trois mois que le mouvement et les grèves sont massives. L'immense majorité de la population soutient la lutte, le projet de retraite est massivement rejeté. Nous n'attendons rien du conseil constitutionnel, et la lutte peut encore s'amplifier, même la loi promulguée. Il reste des perspectives d'actions. La réforme ne tient plus qu'à un fil : l'autoritarisme.

Un gouvernement en échec, sombrant dans la répression et les outrances.

L'abjection des BRAV-M ou des flics en quad tirant sur la foule ont marqué les esprits. Au-delà de Darmanin, c'est l'ensemble des institutions qui sont discréditées par la force et la terreur exercées sur les citoyen-ne-s. L'accélérateur pour le fascisme c'est Macron, son mépris de classe, ses lois immigration meurtrières, sa violence. Comment ne pas évoquer le régime de Vichy, avec un chef d'État qui érige le travail en valeur perdue par les Français-es, un ministre de l'intérieur menaçant de sanctions la LDH et parlant de « terrorisme intellectuel »?

Construire pour gagner

Au-delà des retraites, la légitimité du pouvoir et de toute sa politique est au plus mal. Soutenons les secteurs les plus mobilisés et mettons en avant nos revendications. Les annonces du ministère sont mensongères et ne font que participer à la destruction du service public d'éducation : le Pacte de Ndiaye est à rejeter, il s'agit d'une attaque sur nos statuts. Et rappelons-le : plus de prime c'est moins de salaire et de cotisations, supprimer des postes c'est aussi moins de cotisant-es.

Ce mouvement a été l'occasion de multiples expériences : consolidons-les, syndiquons autour de nous. Nous sommes entré-es dans une phase de lutte des classes sans fard. Assumons à la fois la volonté unitaire et la nécessaire radicalité que nous devons y afficher.

*Les élu-es École Émancipée à la CAA
Contact : eesnesgre@lists.riseup.net*

Congé formation : une pratique inadmissible !

La DPE a communiqué à certain-es collègues leur résultat concernant leur demande de congé formation le 31 mars, et pour une majorité, à renvoyer à une prochaine CAPA pour une réponse définitive...

Une volonté de passer en force

Bref, une belle incompréhension pour une majorité des collègues, le passage en CAPA étant automatique à partir d'une 3^{ème} demande, et donc pour plus de 60 % des situations.

Le rectorat a volontairement fait le choix de ne pas convoquer de groupe de travail comme il était d'usage et a communiqué des réponses sans aucune transparence.

Le SNES et la FSU sont intervenus auprès de la DRH et de la rectrice qui n'a pas compris pourquoi un groupe de travail n'avait pas été tenu et s'est engagée à ce que ce groupe soit à l'avenir convoqué.

Pour cette année, la DRH a confirmé que tous les congés n'ont pas été distribués et que la CAPA se fera dans la transparence.

Seul hic, une modification du décret sur la formation continue concernant les bénéficiaires d'une RQTH semble ne pas avoir été prise en compte au niveau académique et nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs dans la première vague d'attribution...

Le SNES et la FSU ne se satisferont pas d'une simple liste lors de la CAPA réglementairement convoquée. Ce sont bien tous les dossiers qui seront vérifiés afin que soient garantis les droits de tous les personnels.

François Lecointe

Intra 2023 : que faire en mai ?

La phase d'affichage du barème débutera le **mercredi 10 mai 2023** sur SIAM et permettra à chaque agent-e de prendre connaissance du barème retenu après examen des pièces justificatives, de modifier ses vœux, de produire ou d'annoncer des pièces justificatives complémentaires ou d'effectuer une demande de rectification de leur barème.

Les agent-es auront jusqu'au **mercredi 24 mai 2023** pour faire part de leur demande de rectification sur le portail COLIBRIS. Ce même jour est le dernier délais pour une demande de mutations tardives (mutation du conjoint, décès du conjoint ou d'enfant) ou pour une annulation de demande.

L'affichage du barème est prévu jusqu'au lundi 29 mai, date à laquelle celui-ci est définitivement arrêté pour les opérations de mouvement.

Cette phase d'affichage est très importante car aucune réclamation sur le barème ne pourra ensuite se faire et un oubli de points peut être catastrophique.

Le SNES-FSU mobilisé

Comme lors de la saisie des vœux et de transmissions des pièces-justificatives, les militant-es du SNES-FSU conseillent les collègues afin d'anticiper les éventuels problèmes et les accompagnent dans leurs démarches.

Afin de pouvoir vous conseiller au mieux, il est indispensable d'envoyer à mutations@grenoble.snes.edu le double de votre dossier et de ne pas attendre la dernière minute !

Contestation des appréciations de rendez-vous de carrière : la FSU agit pour les collègues

Cette année, les 921 rendez-vous de carrière chez les certifié-es ont entraîné 54 recours gracieux dont 23 ont reçu une réponse favorable du rectorat.

12 collègues sur les 32 débouté-es ont poursuivi avec un appel devant la commission administrative paritaire académique (CAPA). Suite aux interventions des élu-es de la FSU, l'administration a modifié les avis finaux pour 9 collègues qui avaient une appréciation finale en deçà de leur avis majoritaire (par exemple appréciation « Très satisfaisant » (TS) alors que le collègue a 8 avis « Excellent » (EXC) et 3 TS).

Pour les agrégé-es, les 279 rendez-vous ont entraîné 34 recours gracieux dont 12 ont reçu une réponse favorable du rectorat. 19 collègues, soit la quasi totalité des débouté-es du recours gracieux ont fait appel devant la CAPA.

Pour les 1^{er} et 2^{ème} rendez-vous, l'administration a répondu favorablement à nos demandes pour les collègues ayant 7 avis correspondants à l'appréciation demandée.

Pour le 3^{ème} rendez-vous, l'administration s'est alignée sur ce que le ministère avait fait l'an dernier (l'avancement d'échelon se traitant encore au niveau national).

Les collègues bénéficiant de 10 avis EXC et 1 TS, 9 EXC et 2 TS ont vu leur appréciation passer en EXC.

Comme pour les certifié-es, nous avons demandé que les collègues bénéficiant d'une majorité d'avis EXC bénéficient d'une appréciation EXC, mais l'administration n'a pas choisi d'accéder à notre demande pour les 8 EXC et 3 TS, et autres.

Grâce aux interventions des commissaires paritaires de la FSU, ce sont 12 collègues sur 19 qui ont obtenu une modification d'appréciation.

Nicolas Ripert

Caisse de grève, comment ça marche ?

Au SNES-FSU, un mécanisme de type « caisse de grève » existe et fonctionne. Ainsi, un pourcentage de chaque cotisation est versé à un fonds action qui permet d'organiser les manifestations, notamment nationales, et d'apporter cette « aide à la grève » aux collègues. Bien sûr, comme cet argent vient des cotisations, il ne peut être utilisé que pour les adhérent-es.

Le fonctionnement est simple : chaque adhérent-e peut demander à en bénéficier à partir du 2^{ème} jour de grève pour un même mot d'ordre, comme les retraites. La compensation a été fixée à 40 € par jour. Il suffit d'envoyer à grenoble.snes.edu le bulletin de salaire sur lequel les retraits sont opérés et une attestation sur l'honneur stipulant qu'une seule caisse est sollicitée (pour des raisons légales).

Vous êtes retraité-e ou vous voulez contribuer à la solidarité entre syndiqué-es ?

Contribuez à augmenter le fonds action en sur-cotisant sur votre espace adhérent, ou en adressant votre chèque à la section académique du SNES-FSU. Vous bénéficiez du crédit d'impôt de 66 % du total des cotisations, dès lors que le montant total n'excède pas 1 % de votre revenu brut imposable dans la catégorie des salaires, pensions et rentes à titre gratuit. Par exemple, si votre salaire 2022 est de 30 000 €, le crédit d'impôt maximum est de : 30 000 € x 1 % = 300 €. Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt maximal de 198 €).

Aline Laroche et François Lecointe

Stage syndical « *Bientôt à la retraite, mais quelle retraite ?* » jeudi 8 juin 2023

Votre fin de carrière approche. Vous partez à la retraite dans les années qui viennent et vous avez beaucoup d'interrogations :

- quand prendre ma retraite ?
- avec quelle pension ?
- selon quel système ?
- modalités actuelles ?
- futures (si la « réforme » passe) ?
- quelles conditions d'exercice pour quelles fins de carrière ?
- à la retraite, comment continuer à agir et à me défendre ?

Des intervenant-es nationaux animeront cette journée qui répond aux enjeux d'une actualité brûlante sur quelle retraite aujourd'hui et demain.

Le SNES-FSU essaiera de répondre à vos préoccupations lors du stage « *Bientôt à la retraite, mais quelle retraite ?* » le jeudi 8 juin de 9h à 17h.

Marie-Laurence Moros

Demande d'autorisation d'absence à faire avant le 8 mai (voir grenoble.snes.edu) et inscription sur grenoble.snes.edu

Militer ! Congrès d'étude des 13 et 14 juin 2023

Notre congrès d'étude, prévu le 6 et 7 avril, **est reporté au mardi 13 et mercredi 14 juin 2023**, autour de l'engagement et du militantisme dans le contexte actuel de l'autonomie des établissements, du New Management, des modifications sur la place du syndicalisme dans la Fonction publique induite par la loi de Transformation de la Fonction publique...

Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU et Laurent Frajerman, chercheur à l'Institut de la FSU et responsable du projet Militens, accompagneront nos travaux. Frédérique Rolet, notre ancienne secrétaire générale, privée de nous faire ses adieux pour cause de Covid, viendra probablement nous présenter Adapt et ses dernières publications, dont elle a repris les rôles.

L'objectif de ce congrès est de prendre un temps un peu déconnecté pour réfléchir comment, ensemble, nous engager avec le plus grand nombre de collègues dans nos établissements pour défendre nos métiers, le service public d'éducation et nos valeurs pour une société plus juste et solidaire. Dans le contexte d'un gouvernement qui ne cherche qu'à dynamiter tout le système, qui entend museler la profession et éviter toute contestation, en n'hésitant à recourir ni aux pressions, ni aux menaces, nous avons besoin de construire ensemble de nouvelles solidarités, de faire prévaloir l'idée que l'Éducation n'est pas une marchandise, et qu'elle est d'abord au service de toutes et tous. C'est bien pour cela que nous avons le devoir de faire résonner une parole libre, tournant le dos à toutes ces velléités de mise au pas !

Dans un tel paysage, quelle est la nature du syndicalisme que nous voulons élaborer pour y trouver des réponses ? Comment chacun, chacune peut-il/elle y trouver sa place, y apporter sa part et ses questions pour bâtir ce collectif dont nous avons tant besoin ?

Soyons très nombreux-ses les 13 et 14 juin !

Corinne Baffert

Les informations précises sur l'organisation (qui peut participer, inscriptions...) sont en ligne sur grenoble.snes.edu



Le pacte, c'est toujours plus de travail

- ✗** Le pacte, c'est perdre sa liberté professionnelle
→ C'est le chef d'établissement qui décide de tout (remplacement au pied levé, devoirs faits, découverte des métiers, tutorat...)
- ✗** Le pacte, c'est du travail supplémentaire, pas de la revalorisation !

Ensemble combattons le pacte,

notre statut n'est pas un contrat.

**Exigeons une revalorisation
sans contreparties !**

